

Mémoire de l'AQDR

Future politique nationale

Soins et services de soutien à domicile au Québec

31
décembre
2024



1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5

La force de vos droits.

INTRODUCTION

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est une organisation québécoise de premier plan qui défend et promeut les droits et la dignité des personnes âgées, en s'engageant pour des relations sociales fondées sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité.

Forte de ses 30 000 membres répartis dans 41 sections à travers la province, sa mission est de défendre les droits économiques, politiques, sociaux et culturels des aînés, de les représenter sur la place publique et de stimuler des changements améliorant leur qualité de vie. L'AQDR a une vision dynamique du vieillissement, une période de plénitude, où les aînés peuvent maîtriser leur vie, progresser et s'engager dans leur communauté, renforçant ainsi son rôle incontournable dans la protection des individus les plus vulnérables.

C'est dans cette optique que nous souhaitons exprimer nos préoccupations concernant les défis posés par le vieillissement accéléré de la population québécoise et le soutien à domicile. Ce phénomène, amplifié par des décennies de baisse de la natalité et d'augmentation de l'espérance de vie, requiert une attention urgente et une action décisive pour adapter nos services de santé et de soutien à domicile à la réalité démographique actuelle et future.

Le phénomène de vieillissement de la population affecte tous les pays industrialisés et le Québec ne fait pas exception. En effet, après le Japon, la société québécoise est celle qui vieillit le plus rapidement. Ainsi, depuis les années 1960, le Québec a été témoin d'un changement démographique significatif, avec un vieillissement notable de sa population. Cette transformation s'est accélérée avec l'arrivée à l'âge de la retraite des « baby-boomers », formant une cohorte substantielle qui continue d'exercer une pression considérable sur nos systèmes de santé et de services sociaux.

En 2011, les aînés de 65 ans et plus représentaient 15,7 % de notre population, un chiffre projeté pour atteindre 25,6 % d'ici 2031 et s'y maintenir jusqu'en 2071. Cette évolution démographique présente des défis importants et des opportunités pour notre société, notamment en termes de soutien à domicile, un service essentiel pour maintenir l'autonomie et la qualité de vie de nos aînés.

Reconnaissant cette réalité, le gouvernement du Québec a lancé en 2003 la politique de soutien à domicile «CHEZ SOI : LE PREMIER CHOIX», en 2012, la politique « Vieillir et vivre ensemble » et en 2023, la politique de 2003 a été actualisée. Toutes ces initiatives visaient à promouvoir un vieillissement actif et sécuritaire dans le respect et la dignité, en offrant aux aînés les meilleures conditions possibles pour demeurer dans leur communauté. Ces politiques mettaient l'accent sur la santé, la prévention de la perte d'autonomie, l'amélioration de l'accès aux services de soutien à domicile et la lutte contre la maltraitance.

Cependant, malgré ces efforts louables, les besoins en soutien à domicile ont continué de croître, dépassant souvent la capacité de notre système actuel à y répondre efficacement. L'augmentation des demandes de services à domicile, combinée à des ressources insuffisantes et une planification parfois fragmentée, souligne le besoin impérieux de réévaluer et de renforcer notre approche.

L'AQDR propose, par ce document, d'explorer des stratégies pour une intégration plus profonde et plus fonctionnelle des services de soutien à domicile, en s'appuyant sur les fondations établies par les politiques précédentes. Nous croyons fermement que la solution réside dans une collaboration entre les gouvernements, les professionnels de services, les organismes communautaires et les familles, afin de créer un système cohérent qui reflète et respecte les attentes, les préférences et les besoins de nos aînés.

Nous invitons le gouvernement du Québec à considérer ce document comme un appel à l'action pour garantir que le Québec puisse offrir un soutien à domicile adapté, accessible et durable, à court, moyen et long terme permettant à chaque citoyen âgé de vieillir avec dignité dans le confort de son foyer.

Le phénomène de vieillissement de la population affecte tous les pays industrialisés et le Québec ne fait pas exception.



*Forte de ses 30 000 membres,
l'Association se distingue par son implication
au Québec grâce au travail de
ses 41 sections locales dynamiques
et dévouées à la cause.*

Table des matières

Préoccupations majeures de l'AQDR en soutien à domicile au Québec	6
Les promesses des politiques sur le soutien à domicile	6
Les besoins actuels de nos aînés en soutien à domicile	7
Les besoins futurs de nos aînés en soutien à domicile	8
<hr/>	
Recommandations	10
R 1 : Innover et financer le soutien à domicile	10
R 2 : Planifier stratégiquement et former les intervenants	10
R 3 : Simplifier et améliorer l'accès pour tous nos aînés	11
R 4 : Renforcer la coordination et le soutien aux proches aidants	11
<hr/>	
Conclusion	12
<hr/>	
Références	12

Préoccupations majeures de l'AQDR en soutien à domicile au Québec

Les promesses des politiques sur le soutien à domicile

La politique de 2003, qui a été actualisée en 2023, visait principalement à permettre aux aînés du Québec de vivre de manière autonome et sécurisée dans leur propre domicile.

Elle promettait d'assurer un accès équitable à des services de soins personnalisés et respectueux des choix individuels, tout en intégrant les valeurs culturelles et la situation familiale de chaque aîné.

Cette politique mettait un fort accent sur la reconnaissance et le soutien des proches-aidants, en leur offrant des ressources comme des services de répit et de dépannage, reconnaissant ainsi leur rôle majeur dans les soins à domicile.

C'est dans cette dynamique que la politique de 2012 a intégré dans son orientation le renforcement de l'engagement du Québec à soutenir les aînés dans leur désir de demeurer dans leur communauté le plus longtemps possible. Celle-ci mettait l'accent sur l'expansion des services de soutien à domicile, incluant non seulement les soins de santé de base mais aussi des interventions plus spécialisées pour répondre de manière plus intensive aux besoins des aînés. Elle préconisait aussi une augmentation significative du financement des services d'aide domestique et une meilleure intégration des services pour assurer la continuité des soins efficace. Elle soutenait également que le rôle des entreprises d'économie sociale et des organismes communautaires est essentiel pour le soutien au logement social et l'aide directe aux aînés.

Toutefois, avec le vieillissement de la population québécoise, ces intentions nécessitent aujourd'hui une réévaluation et un renforcement pour garantir non seulement l'accès aux services nécessaires mais aussi pour soutenir activement l'inclusion sociale des aînés, leur permettant ainsi de vivre avec dignité et intégrité dans leur milieu de vie choisi.

Les besoins actuels de nos aînés en soutien à domicile

Le Québec, caractérisé par l'une des populations les plus vieillissantes au monde, est confronté à des défis importants en matière de soutien à domicile (SAD) pour les aînés.

Nous savons que les services nécessaires sont diversifiés, incluant des soins de courte durée comme les suivis postopératoires, ainsi que des services de longue durée pour maintenir l'autonomie à domicile. Ces services englobent des interventions professionnelles diverses telles que les soins infirmiers et la réadaptation, et s'étendent à l'aide quotidienne, couvrant les activités de la vie quotidienne et domestique. Cependant, le système actuel, construit sur des bases fragiles, présente une complexité et une intégration insuffisante, rendant l'accès aux services difficile pour nos aînés. En effet, en 2022, le nombre de personnes en attente d'un premier service de soutien à domicile a augmenté de 20 % par rapport à 2019, mettant en lumière un problème majeur d'accessibilité.

D'autre part, le financement insuffisant est un autre obstacle majeur. Avec seulement 4,5% des dépenses de santé allouées au soutien à domicile en 2021-2022, le Québec se positionne parmi les provinces canadiennes où le financement de ces services est le moins priorisé. Actuellement, le financement alloué au SAD est d'environ 3 milliards de dollars annuellement, une somme nettement inférieure aux 7 à 11 milliards de dollars qui devraient être investis afin d'atteindre le même degré d'engagement que certains pays nordiques. Cette comparaison met en évidence un sous-financement qui restreint sévèrement la capacité du système à répondre efficacement aux besoins croissants des aînés.

En 2022, le nombre de personnes en attente d'un premier service de soutien à domicile a augmenté de 20 % par rapport à 2019, mettant en lumière un problème majeur d'accessibilité.

En outre, la coordination et la synergie entre les différents programmes de financement sont déficientes. Cette fragmentation entraîne des inégalités et complique la navigation dans le système pour nos aînés et leurs proches aidants, qui peinent à obtenir des services de qualité et intégrés. De plus, le manque de ressources humaines et matérielles exacerbe cette situation, les établissements de santé et les organismes communautaires luttant pour recruter et retenir le personnel nécessaire à la prestation de services de qualité. Cette pénurie de main-d'œuvre impacte directement notre système à répondre aux besoins des aînés en perte d'autonomie.

Il est important de noter que la majorité des Québécoises et Québécois expriment une forte préférence pour vieillir à domicile. Un sondage réalisé en 2021 a révélé que 83 % des Québécoises et Québécois, et 91 % des plus de 55 ans, aspirent à rester chez eux le plus longtemps possible. En revanche, le système actuel ne répond pas adéquatement à cette demande, en particulier pour les personnes avec une perte d'autonomie légère.

Face à ces enjeux, il est impératif de repenser et renforcer notre système de soutien à domicile pour qu'il soit en mesure de répondre de manière efficace et équitable aux besoins actuels des Québécoises et Québécois. Cette transformation nécessitera une collaboration étroite entre le gouvernement, les professionnels de la santé, les communautés, et les familles, pour établir un système de soins intégrés qui respecte et reflète les attentes, les préférences et les besoins de nos aînés.

Les besoins futurs de nos aînés en soutien à domicile

À l'horizon 2040, les projections démontrent que les besoins en SAD au Québec connaîtront une augmentation considérable.

Cette tendance est principalement attribuable au vieillissement de la population ainsi qu'à la prévalence croissante de maladies chroniques parmi les aînés. En effet, il est estimé que les besoins en soins et services de longue durée s'élèveront à 571,9 millions d'heures, dont 365,5 millions d'heures dédiées spécifiquement au soutien à domicile. Actuellement, le système ne parvient à couvrir que 10,7 % de ces besoins, un pourcentage qui risque de stagner sans une transformation significative du système actuel.

Par ailleurs, la viabilité financière de ces services est un enjeu majeur, avec des coûts annuels anticipés qui pourraient augmenter de 8,9 milliards de dollars d'ici 2040,

atteignant un total de 16,5 milliards de dollars. Pour assurer cette viabilité, il est indispensable de réorienter les ressources vers le soutien à domicile et de limiter l'admission dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) aux cas nécessitant des soins très intensifs.

Cette stratégie permettrait non seulement de répondre de manière plus économique aux besoins des aînés, mais aussi de respecter leur préférence marquée pour le maintien à domicile.

L'innovation est aussi importante pour améliorer l'efficacité et la qualité des services de SAD. Le gouvernement du Québec doit donc soutenir activement le développement et la mise en œuvre de nouvelles solutions, s'inspirant de projets réussis tant au Québec qu'à l'international. Parallèlement, une meilleure collaboration et coordination entre les divers acteurs du système de santé sont impératives. La mise en place de bureaux régionaux de soutien à domicile pourrait faciliter cette coordination, en améliorant l'accès aux services et en optimisant l'évaluation des besoins.

Les proches aidants, pierre angulaire de SAD, méritent pour leur part un soutien renforcé. Dans cette optique, l'AQDR soutient la proposition de bonifier l'aide financière et les crédits d'impôt qui leur sont destinés, tout en améliorant les conditions d'éligibilité. Cette approche allégerait la charge sur les ressources humaines et améliorerait substantiellement le bien-être des aînés aidés.

Devant ces réalités, une planification stratégique exhaustive s'impose. C'est pourquoi, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) doit élaborer une stratégie proactive d'attraction et de rétention du personnel, anticipant les besoins accrus en soins à domicile. Cette planification devra intégrer une prévision des besoins futurs et assurer la disponibilité des ressources financières et humaines nécessaires.

L'AQDR soutient également que, pour répondre aux besoins actuels et futurs des aînés en SAD au Québec, il faut une réforme profonde du modèle actuel et adopter une approche basée sur une prestation entièrement publique, une gestion locale et démocratique, ainsi que des grands investissements publics. Ce virage stratégique permettrait non seulement d'améliorer la qualité et l'accès aux soins, mais également de réaliser des économies à long terme.

Besoins en soins et services de longue durée

571,9 millions d'heures, dont 365,5 millions d'heures dédiées spécifiquement au soutien à domicile.

Recommandations

Face à l'urgence de répondre aux besoins croissants des aînés en soutien à domicile, quatre recommandations ont été formulées par l'AQDR pour transformer de manière significative le système actuel. Ces améliorations visent à créer un cadre plus intégré, performant et adapté aux besoins de cette population vieillissante, tout en préservant leur autonomie le plus longtemps possible.

RECOMMANDATION 1

Innovier et financer le soutien à domicile

Pour assurer la viabilité financière à long terme du soutien à domicile, il faut réorienter les ressources vers des innovations qui améliorent l'efficacité et la qualité des services. Le gouvernement du Québec devrait encourager et soutenir le développement et le déploiement de nouvelles idées à valeur ajoutée, en s'inspirant de modèles réussis dans d'autres régions ou pays. Par exemple, la transition vers un modèle de prestation entièrement publique, géré localement et de manière démocratique, pourrait réduire les coûts tout en améliorant l'accès et la qualité des soins.

RECOMMANDATION 2

Planifier stratégiquement et former les intervenants

Une planification régionale cohérente et une allocation équitable des ressources sont nécessaires pour répondre de manière efficace aux besoins actuels et futurs. Il est impératif d'élaborer une stratégie d'attraction et de rétention du personnel, en tenant compte de la demande croissante en soins à domicile. En outre, l'amélioration continue de la formation des intervenants et l'utilisation optimale des technologies de l'information sont nécessaires pour accroître la qualité et l'efficacité des services.

RECOMMANDATION 3

Simplifier et améliorer l'accès pour tous nos aînés



Il est primordial de simplifier et d'alléger le système actuel en clarifiant les critères d'éligibilité et en renforçant les mécanismes de financement. La consolidation du centre local de services communautaires (CLSC) comme guichet d'accès unique est une mesure clé qui faciliterait grandement l'accès aux services nécessaires. Cette stratégie permettrait d'accélérer le processus d'obtention des services tout en garantissant l'équité et l'accès universel. Par ailleurs, l'adoption de critères d'admissibilité uniformes et la précision de la couverture publique contribueraient à éliminer les disparités actuelles et à assurer une distribution équitable des ressources.

RECOMMANDATION 4

Renforcer la coordination et le soutien aux proches aidants

La coordination entre les différents acteurs du système de santé, notamment entre le CLSC et les hôpitaux, doit être intensifiée pour assurer une transition fluide et sécurisée des soins. Cette meilleure coordination est essentielle pour faciliter la navigation dans le système et améliorer l'efficacité du soutien à domicile. De plus, il est important de renforcer le soutien aux proches aidants, ce qui implique de reconnaître leur rôle vital et de les appuyer avec des services adaptés tels que le répit, le gardiennage, et le dépannage. Des mesures de conciliation travail-famille devraient également être mises en place pour alléger leur charge.

L'AQDR est convaincue que, si ces recommandations sont mises en œuvre, elles permettront de transformer en profondeur le système de soutien à domicile au Québec, en répondant efficacement aux attentes et aux besoins de nos aînés, tout en favorisant leur autonomie et leur intégration dans la communauté.

Conclusion

Nous rappelons l'importance cruciale d'une réforme profonde du système de soutien à domicile au Québec pour répondre efficacement, à court et à long terme, aux besoins de nos aînés.

Alors que la population vieillit à un rythme accéléré, il est impératif d'adapter nos services pour offrir un soutien adéquat qui respecte la dignité et l'autonomie des aînés. Les recommandations présentées visent à simplifier l'accès aux services, renforcer la coordination entre les différents acteurs de la santé, mieux soutenir les proches aidants et intégrer des innovations pour améliorer l'efficacité et la qualité des soins.

L'AQDR appelle à une action décisive pour que le soutien à domicile ne soit pas seulement envisagé comme une alternative à l'institutionnalisation, mais comme une solution préférentielle et optimale, permettant aux aînés de demeurer actifs et intégrés dans leurs communautés. Nous espérons que les suggestions seront prises en compte par le ministère pour élaborer une politique qui garantira que chaque aîné québécois puisse vieillir avec dignité dans le confort et la sécurité de son foyer.

Références

Commissaire à la santé et au bien-être. (2024). *Bien vieillir chez soi*. Tome 4 : une transformation qui s'impose.

Gouvernement Québec. (2003). *Pour faire les bons choix—Chez soi : Le premier choix—La politique de soutien à domicile*.

Gouvernement Québec. (2012). *Vieillir et vivre ensemble : Chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Ministère de la Famille et des Aînés et Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Plourde, A. (2024). *Réussir le virage vers le soutien à domicile au Québec*. IRIS.



Pour joindre l'AQDR

T : 514-935-1551

C : info@aqdr.org

1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5

La force de vos droits.

